

# Communiqué de presse

Ne doit pas être diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Japon

Nanterre (France), le 21 février 2018

## **FAURECIA LANCE UNE EMISSION OBLIGATAIRE SENIOR EN EUROS DE MATURITE 2025 POUR UNE TAILLE DE REFERENCE (LES "OBLIGATIONS 2025")**

Faurecia annonce qu'il a mandaté BNP Paribas, Natixis et Société Générale (« *Billing & Delivery* ») en tant que *Joint Global Coordinators* et CM-CIC, Commerzbank et Santander en tant que *Joint Bookrunners* pour organiser une conférence téléphonique avec des investisseurs le 22 février 2018 à 9h00 (Londres) / 10h00 (Paris). Faurecia envisage d'émettre des Obligations 2025 pour une taille de référence, en fonction des conditions de marché en vigueur.

Faurecia a également mandaté BNP Paribas et Société Générale en tant que *Dealer Managers* et envisage d'échanger les Obligations 2025 contre ses obligations 3.125% d'un montant de 700 millions d'euros à échéance juin 2022 (les « Obligations 2022 ») via une offre publique de rachat en numéraire menée par Société Générale, conditionnée au montant maximum de rachat annoncé aujourd'hui (« l'Offre de Rachat »). L'émission des Obligations 2025 a pour objectif d'allonger le profil d'échéance de la dette de Faurecia et de renforcer le bilan de Faurecia.

De plus, si le produit des Obligations 2025 est supérieur au montant des Obligations 2022 qui sont acceptées dans l'Offre de Rachat, Faurecia a l'intention de rembourser par anticipation une partie ou la totalité des Obligations 2022 restantes, non apportées et acceptées à l'Offre de Rachat, jusqu'au montant nominal des Obligations 2025 émises, moins le montant nominal total déjà accepté via l'Offre de Rachat.

Dans le cadre de l'offre des Obligations 2025, Faurecia a communiqué certaines informations aux potentiels porteurs d'Obligations 2025. Une copie de cette information est disponible sur le lien ci-joint ([Exhibit A](#)).

### **Contacts**

Media  
Eric Fohlen-Weill  
Head of Corporate Communications  
Tel: +33 (0)1 72 36 72  
[Eric.fohlen-weill@faurecia.com](mailto:Eric.fohlen-weill@faurecia.com)

Analysts/Investors  
Marc Maïllet  
Vice-President Investor Relations  
Tel: +33 (0)1 72 36 75 70  
[marc.maillet@faurecia.com](mailto:marc.maillet@faurecia.com)

### **A propos de Faurecia**

Fondé en 1997, Faurecia est devenu en 20 ans un acteur majeur de l'industrie automobile. Avec 330 sites dont 30 centres de R&D, 110 000 collaborateurs répartis dans 35 pays, Faurecia est un leader mondial dans ses trois domaines d'activités : sièges d'automobiles, systèmes d'intérieurs et mobilité propre. Son offre technologique forte fournit aux constructeurs automobiles des solutions pour la vie intuitive à bord (Smart Life on Board) et la mobilité durable (Sustainable Mobility). En 2017, le Groupe a réalisé 20,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires total et 17,0 milliards d'euros de ventes à valeur ajoutée. Faurecia est coté sur le marché NYSE Euronext de Paris et fait partie de l'indice CAC40 Next20. Pour en savoir plus : [www.faurecia.com](http://www.faurecia.com)

## **AVIS IMPORTANT**

*Ce document ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Aucune des Obligations 2025 offertes par Faurecia ("Obligations 2025") ne pourra être vendue aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du Securities Act. L'offre d'Obligations 2025 décrite dans le présent communiqué de presse n'a pas été, et ne sera pas, enregistrée au titre du Securities Act. Toute offre ou vente des Obligations 2025 ne pourra être effectuée que dans le cadre d'une opération bénéficiant d'une exemption à l'obligation d'enregistrement au titre du Securities Act.*

*La diffusion de ce document dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Ce document ne peut pas être diffusé au Canada, au Japon ou en Australie. Les informations contenues dans ce document ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, au Japon ou en Australie.*

*La promotion des Obligations 2025 au Royaume-Uni est restreinte par le Financial Services and Markets Act 2000 (le "FSMA") donc les Obligations 2025 ne feront pas l'objet de publicité au public au Royaume-Uni. Le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes (i) disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l' "Ordonnance") (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) étant des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du FSMA) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être autrement légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « personnes concernées »). Ce document est adressé uniquement à des personnes concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce document.*

*De plus, dans la mesure où cette annonce, ou l'offre de valeurs mobilières à laquelle elle se rapporte, est faite dans un Etat Membre de l'EEE ayant transposé la Directive Prospectus, cette annonce et l'offre de toute valeur mobilière qu'elle décrit, sont seulement adressées aux personnes de cet Etat Membre étant des « investisseurs qualifiés» au sens de la Directive Prospectus, ou dans toutes circonstances prévues dans le cadre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus (ou toute autre personne à qui l'offre peut être légalement adressée), et toute autre personne d'un Etat Membre ne doit pas utiliser ou se fonder sur ce document. L'offre et la vente des Obligations 2025 seront faites dans le cadre d'une exception de la Directive Prospectus, telle que transposée dans les Etats Membres de l'EEE, à l'obligation de produire un prospectus pour toute offre de valeurs mobilières. Ce communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive Prospectus ou une offre publique.*

*Professionnels MIF II / Uniquement pour contreparties éligibles / Absence de documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance - Le marché cible du producteur (obligations de gouvernance en matière de produits au titre de MIF II) est uniquement composé des contreparties éligibles et des clients professionnels (tous canaux de distribution). Il n'a pas été préparé de documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, les Obligations 2025 n'étant pas distribuées à des clients de détail au sein de l'EEE.*

*Ni le contenu du site internet de Faurecia, ni le contenu de tout site internet accessible par hyperlink depuis le site de Faurecia, ne sont inclus ou font partie de ce communiqué. La distribution de ce communiqué dans toute juridiction autre que le Royaume-Uni peut être légalement restreinte. Les personnes en possession de ce communiqué doivent s'informer et respecter de telles restrictions. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation du droit des valeurs mobilières de la juridiction en question.*

*Aucune somme d'argent, valeur mobilière ou autre considération n'est sollicitée par ce communiqué et, si envoyée en réponse aux informations contenues dans ce communiqué, aucune somme d'argent, valeur mobilière ou autre considération ne sera acceptée.*